Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260413-2026_046-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et treize avril à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Sophie LABBÉ (pouvoir donné à Morgane OLLIVIER) et Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Christophe BRUAND en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-046
AFFAIRES COMMUNALES
DESIGNATION D'UN REFERENT FRELONS ASIATIQUES ET ESPECES INVASIVES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les enjeux de sécurité publique et de protection de la biodiversité,

CONSIDERANT la prolifération du frelon asiatique et des espèces invasives sur le territoire communal,

CONSIDERANT les risques pour la population, les activités agricoles et notamment l'apiculture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de nommer M. HERVÉ Patrick référent frelons asiatiques et espèces invasives qui sera chargé d'identifier l'espèce après signalement par les administrés. La destruction d'un nid de frelons asiatiques sera réalisée par une entreprise spécialisée agréée et mandatée par l'intercommunalité. M. PELLAN Gérard est nommé référent suppléant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Christophe BRUAND

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 15-04-2026 - transmise en Préfecture le 15-04-2026

Philippe HELLO, Maire